

COMPTE RENDU/BOOK REVIEW

Michel Lallement, *Sociologie des relations professionnelles*, 2^e édition, coll. « Repères », Paris : La Découverte, 2008. 121p. 25.50 □, ISBN 2-7071-2533-4

Antoine Bevort et Annette Jobert, *Sociologie du travail : les relations professionnelles*, coll. « U », Paris, Armand Colin, 2008. 268p., 24.25 □, ISBN # 2200345712.

Regards français sur la sociologie des relations professionnelles : deux parutions récentes

La discipline des relations industrielles (« Industrial Relations ») n'existe sous une forme institutionnalisée que dans le monde anglo-saxon, le Québec francophone, fait exceptionnel, se rattachant aussi à ce modèle avec ses départements universitaires de relations industrielles. Outre un fort contingent de sociologues du travail, les relations industrielles réunissent autour d'un même objet, le rapport de travail, des économistes, juristes, psychologues, ainsi que des spécialistes de la gestion des ressources humaines. En Europe continentale, ces diverses perspectives disciplinaires demeurent morcelées : seule la sociologie des relations professionnelles (dite en Allemagne « Soziologie der industriellen Beziehungen », en Italie « sociologia di relazioni industriali », etc.) développe une perspective globale similaire à celle des relations industrielles en contexte nord-américain et anglo-saxon.

Deux parutions récentes, œuvres de sociologues français du travail, doivent être soulignées, vu le grand intérêt qu'elles présentent pour l'étude de cette discipline. Le premier ouvrage est celui de Michel Lallement, professeur titulaire de la chaire d'Analyse sociologique du travail, de l'emploi et des organisations au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM, Paris). Il s'agit ici de la seconde édition, révisée, de la *Sociologie des relations professionnelles* parue initialement en 1996 aux éditions La Découverte dans l'excellente collection « Repères ». Le

lecteur non familier de la discipline y trouvera une introduction d'ensemble, claire, précise et informée, aux relations industrielles, alors que le spécialiste ne sera pas en reste avec nombre de développements stimulants sur les mutations actuelles des rapports de travail. L'ouvrage se divise en cinq parties, portant sur le développement historique des relations professionnelles, sur le déploiement correspondant de la réflexion théorique, sur les acteurs des relations professionnelles (les syndicats, les employeurs et l'État), sur le thème central des « conflits et négociations », le tout débouchant sur un chapitre plus spécialisé traitant de la régulation des marchés du travail. Tout en soulignant l'excellente qualité rédactionnelle de l'ensemble de l'ouvrage, nous nous attarderons essentiellement ici aux éléments d'analyse théorique qu'on y retrouve. Le second chapitre de l'ouvrage décrit les paradigmes principaux qui traversent le champ des relations industrielles : les travaux à forte teneur empirique de Beatrice et Sydney Webb représentent les analyses fondatrices de la discipline, encore que trop marquées, suivant Lallement, par un évolutionnisme influencé par Spencer. Suivront aux États-Unis les travaux de l'économiste institutionnaliste John R. Commons, caractérisés par une filiation indirecte (via Richard T. Ely) avec l'École historique allemande de l'économie et centrés sur l'analyse des règles (entendre essentiellement les normes juridiques) déterminant les rapports de travail, que Commons resitue avec brio dans leur contexte économique général d'évolution. C'est toutefois à un autre économiste américain, John T. Dunlop, que la science des relations industrielles doit sa construction paradigmatique la plus influente. S'inspirant librement de Parsons, Dunlop théorise le champ des relations industrielles comme constituant un sous-système social nettement différencié de l'économie; à l'image de Commons, il centre son analyse sur les « règles » constitutives de ce sous-système se prêtant à divers niveaux d'analyse (de l'entreprise au niveau national ou global) tout en tenant toutefois, à la différence de ce dernier, le droit à distance. Michel Lallement présente ensuite diverses approches théoriques qui suivent leur trajectoire propre (celle d'Elton Mayo et son école, par exemple) ou visent à rectifier les analyses classiques, telle l'École d'Oxford qui met l'accent, en revisitant les travaux des Webb, sur l'importance des facteurs non économiques ou celle de Jean-Daniel Reynaud, qui complexifie l'analyse de Dunlop en mettant l'accent sur le jeu des acteurs dans la négociation collective et la régulation du rapport de travail.

Le chapitre trois de l'ouvrage examine les facteurs conditionnant la crise actuelle du champ des relations industrielles : tertiarisation de l'économie et dilution des grands bastions industriels, poids du chômage et de la précarité, disparition des identités collectives, mondialisation de

l'économie. La crise est renforcée par l'adhésion de la social-démocratie classique au néo-libéralisme, également par le poids qu'exerce celui-ci sur la gouvernance des pays industrialisés. La lecture devient tout bonnement passionnante, et Michel Lallement sait opérer une brillante synthèse, allant directement à l'essentiel, des diverses manifestations de cette crise, vécue différemment suivant les contextes nationaux. L'ouvrage se termine sur une conclusion qui, malgré toute la rudesse des dernières décennies, sait faire la part des choses : il ne faut pas conclure à la fin du syndicalisme ou des relations professionnelles, mais plutôt à diverses mutations qui témoignent, malgré les difficultés, des capacités d'adaptation des acteurs au nouveau contexte. Michel Lallement conclut, à juste titre, en signalant à la suite de Jean-Daniel Reynaud le caractère sociologiquement fondamental du champ des relations industrielles pour l'intelligence des transformations des sociétés contemporaines que la crise économique globalisée, observons-le pour notre part, ne devrait qu'accélérer.

Le second ouvrage que nous considérons ici est celui de Antoine Bevoirt (professeur de sociologie des relations professionnelles au CNAM) et de Annette Jobert (directrice de recherche au CNRS, chercheuse à l'IDHE, Paris X). Tout aussi remarquable que l'ouvrage de Michel Lallement, ce livre consacré à la Sociologie du travail : les relations professionnelles offre une lecture centrée sur le cas français, abordé par conséquent de manière plus approfondie que dans l'ouvrage de cet auteur. Quiconque veut se familiariser avec le contexte proprement français des relations industrielles y trouvera tous les éléments dont il a besoin, chaque chapitre étant complété par une bibliographie détaillée. L'ouvrage est structuré en deux parties comprenant chacune cinq chapitres. La première partie présente les acteurs et les institutions des relations professionnelles en France, soit les syndicats (chapitre 1), les patronats (ch. 2), l'État (ch. 3), les institutions représentatives du personnel (ch. 4) et le paritarisme (ch. 5). La seconde partie, intitulée « conflits, négociations et nouvelles régulations », traite pour sa part de la dynamique d'ensemble des relations professionnelles, en abordant celle-ci de la manière suivante : une vue d'ensemble chronologique (« De la confrontation sociale à la fracture sociale? », ch. 6), les conflits sociaux (ch.7), la négociation collective (ch. 8), l'impact de la construction européenne (ch. 9) et les transformations des régulations professionnelles (ch. 10). Il est bien sûr impossible de donner ici même un aperçu des développements très riches qu'on retrouve dans cet ouvrage et qui demeurent incontournables pour toute personne intéressée par l'étude des relations industrielles en contexte français. Nous nous limiterons à quelques observations relati-

ves au dernier chapitre développant des analyses convergentes avec celles susmentionnées de Michel Lallement.

Pour Bevort et Jobert, la France affronte une période de refondation des fondements de la démocratie sociale. La sphère du travail connaît des transformations majeures qui touchent à l'organisation du travail (de type « post-fordiste »), à la montée en puissance de l'économie de services, enfin à l'accentuation des pressions sur les salariés du fait du passage du modèle de la qualification à celui de la compétence, lequel s'accompagne d'une mobilisation quasi permanente des capacités subjectives du salarié. Ces modifications du travail doivent être couplées avec les modifications de l'emploi qui ne sont pas moins lourdes de conséquences : fractionnement accru du marché du travail (avec ses effets de marginalisation et d'exclusion), accroissement du chômage et diversification de la main-d'œuvre, impliquant en particulier une montée continue du travail des femmes. À ces changements se surajoute la « révolution libérale et financière » du capitalisme amorcée par les années Reagan et Thatcher, qui s'est traduite comme le soulignent avec raison Bevort et Jobert par « la restauration de la prééminence du pouvoir des actionnaires par rapport aux managers » (p. 245). Les principes de la gouvernance financière se sont donc imposés universellement de manière quasi incontestée. La France se caractérise toutefois, au niveau des relations de travail, par la forte hiérarchisation des rapports sociaux fondée sur l'héritage. La relation d'emploi, comme partout ailleurs, apparaît à la recherche d'un nouvel équilibre entre flexibilité et sécurité. Un ouvrage brillant, pour tout dire, dont la lecture demeure hautement stimulante.

Terminons cette double recension par les remarques suivantes. À la lecture de ces deux ouvrages, on constate l'importance des règles formelles et informelles comme constitutives du champ des relations industrielles. C'est pourquoi la sociologie du droit, dont la tâche spécialisée consiste précisément à analyser l'impact de telles règles sur la dynamique des rapports sociaux, est certainement en mesure d'apporter une contribution significative, comme ce fut le cas par le passé (je pense ici aux travaux de Hugo Sinzheimer notamment), à la discipline. Sur un autre plan, l'importance de la crise économique généralisée qui s'est révélée dans toute son amplitude après la parution des ouvrages de Michel Lallement et de Antoine Bevort/Annette Jobert, accélérera sans doute, nous l'avons suggéré, la dynamique des mutations identifiées par ces auteurs. Par un nouveau paradoxe des conséquences dont la sociologie (celle de Max Weber en particulier) a maintes fois fait l'inventaire, le néo-libéralisme, en infléchissant en direction d'un capitalisme financier rétrograde la trajectoire présumée de la sphère économique (voir Daniel Bell ou Alain Touraine) vers la société post-industrielle, pourrait avoir

contribué – voilà qui demeure dans l'ordre des possibles – à une exigence accrue de démocratisation de l'économie. Concluons à tout le moins, avec Bevort et Jobert (p.261) : « Mettre la démocratie sociale au centre du débat paraît de ce point de vue plus urgent que jamais ».

Université de Montréal

Michel Coutu

Michel Coutu, docteur en droit, est professeur titulaire de droit du travail à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal. Il est membre du comité de coordination du Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT) et chercheur régulier au Centre de recherche en droit public (CRDP) de l'Université de Montréal. Il est l'auteur de nombreuses publications en sociologie du droit, en droit du travail et théorie des relations industrielles, et en droits et libertés de la personne.